



# REGLEMENT DE LA GRAVIENNE

## EDITION 2023



### AVANT PROPOS : LA GRAVIENNE

L'association ABC Vélo Evènement organise deux épreuves d'endurance encadrées regroupant plusieurs types de vélos (gravel, vtt, cyclo-cross, tandem...) mais interdites aux vélos à assistance électrique (VAE). Les deux épreuves, dénommées ci-dessous, sont orchestrées dans un esprit de **“voyage sportif”** au long cours, de challenge personnel.

Les formats et les dates des épreuves sont les suivant :

- Epreuve 1 : “Fid’Garce” – 286 km – du 3 et 4 juin 2023
- Epreuve 2 : “Kek tu bouines !?” – 486km – du 2 au 4 juin 2023

La loi française étant stricte, LES ÉPREUVES DE “La Gravienne” NE SONT PAS DES COURSES :

- “Fid’Garce” et “Kek tu bouines !?” sont des aventures à vélo en itinérance, accessibles seulement sur droits d’inscriptions.
- Dans le respect d’une organisation type BREVET, aucun classement ne sera établi; Seule la liste des “finishers” sera communiquée sur le site [www.gravienne.fr](http://www.gravienne.fr), avec apparition par ordre alphabétique des participants ayant parcourus intégralement le tracé de l’une des deux épreuves.
- Il n’y a aucune remise de prix.
- Le participant est autonome et se doit comme dans toute activité de loisir privée d’être couvert par une assurance de responsabilité civile (document à télécharger au moment de l’inscription).
- Un certificat médical de contre-indication à la pratique du vélo, de moins d’un an à la date de l’épreuve (document à télécharger au moment de l’inscription).
- L’association est couverte au titre de sa responsabilité civile.

Après s’être élancés du point de départ, les participants devront suivre intégralement la trace fournie par l’organisation (format .GPX). Cette trace passe par plusieurs points de contrôle / checkpoints (CP) où un contrôle du passage des participants sera réalisé par l’organisation. Le dernier point de contrôle sera situé à l’arrivée. Ces épreuves n’étant pas des courses, il n’y a pas de date butoir d’arrivée. L’organisation garantit une présence à l’arrivée jusqu’au dimanche 4 juin 2023 à 19h. Au-delà de cette date, les participants pourront faire valider leur arrivée chez Sweet Time, 84 rue de la Cathédrale 86000 Poitiers.

## 1. INSCRIPTIONS ET TARIFS

Chaque épreuve est limitée à 99 participants.

Il n'y aura pas de sélection pour les inscriptions (premier arrivé, premier servi). Une liste d'attente sera mise en place permettant à de potentiels participants de se voir proposer une place en cas de désistement de participants inscrits. Le "repêchage" se fera par ordre d'arrivée sur la liste d'attente.

L'âge minimum pour participer à l'épreuve est de 18 ans au moment du départ. Les mineurs même accompagnés par un adulte/parent ne seront pas acceptés.

L'ouverture des inscriptions est fixée au dimanche 15 Janvier 2023 à 20h00. Les inscriptions se font sur la plateforme Njuko.net. Le lien vers la page d'inscription sera communiquée sur le site web dédié à l'événement [www.gravienne.fr/](http://www.gravienne.fr/).

Les documents suivants seront à fournir lors de l'inscription à l'une des deux épreuves :

- Un **Certificat d'Assurance de Responsabilité Civile**. Il suffit d'en faire la demande de justificatif à votre assureur, souvent la responsabilité civile est comprise dans votre assurance habitation ;
- Un **Certificat médical** de non contre-indication à la pratique du vélo délivré par le médecin traitant, datant **de moins de 1 an** à la date du départ. L'Association ne peut accepter la présentation d'une licence sportive car elle n'est affiliée à aucune fédération sportive. Un certificat autorisant la pratique du triathlon est accepté.

Ces documents s'accompagnent également de l'acceptation du présent règlement et de la convention de l'épreuve "La Gravienne". Le participant devra également s'acquitter d'un droit d'inscription. Les tarifs pour les inscriptions sont les suivants :

	<b>Fid'Garce 280 km</b>	<b>"Kek tu bouines !? 480 km</b>
Frais d'inscription à l'épreuve	70,00 €	115,00€
Frais de dossier*	3,50 €	5,75 €
<b>TOTAL par participant**</b>	<b>73,50€</b>	<b>120,75€</b>

\* les frais de dossier s'élèvent à 5% des frais d'inscriptions, ils correspondent au montant facturé par le site njuko.com. Ces frais sont indépendants de la volonté de l'association.

\*\* en cas de participation de deux personnes sur un même vélo tandem, il faut que chacune des deux personnes soit inscrite, et donc que chacune s'acquitte du montant de l'inscription.

Les frais d'inscription comprennent :

- La trace GPX du tracé de l'épreuve sélectionnée
- Un pack de bienvenue avec produits locaux et autres victuailles !
- Un coupon repas au site de bivouac ouvert le samedi 3 Juin au soir
- Un coupon repas pour chaque checkpoint ; au nombre de 2 pour l'épreuve "Fid'Garce!" et de 3 pour l'épreuve "Kek'tu bouines ?!")
- La location d'un tracker GPS \*\*\*

\*\*\* Seulement pour les participants inscrits sur l'épreuve "Kek"tu bouines !?".

En cas de désistement d'un participant (voir condition de remboursement dans "La convention"), sa place sera automatiquement proposée à la personne inscrite en tête de la liste d'attente. Celle-ci aura 48h pour réaliser son inscription. Au-delà de cette durée, la place sera proposée à la personne suivante sur la liste d'attente et ainsi de suite.

## **2. MATÉRIEL OBLIGATOIRE**

La liste du **matériel obligatoire** à présenter lors du contrôle au départ est la suivante :

- Un vélo (on en a vu arriver sans !) (vélo à assistance électrique - VAE- interdit) ;
- Un casque ;
- Une sonnette ou un sifflet ;
- Un gilet/baudrier haute visibilité ou similaire ;
- Un GPS ou application GPS sur votre téléphone portable ;
- Un éclairage blanc à l'avant et rouge à l'arrière ;
- Une couverture de survie ;

Si l'un des objets se trouve manquant lors du contrôle au départ, l'organisation se garde le droit de refuser le départ du participant.

Pour information, voici la liste des équipements obligatoires pour le vélo et le cycliste selon le code de la route français :

- Deux freins, avant et arrière ;
- Deux feux de position : l'un émettant une lumière jaune ou blanche à l'avant, l'autre émettant une lumière rouge à l'arrière (la nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante) ;
- Des catadioptres (dispositifs rétroréfléchissants) : de couleur rouge à l'arrière, de couleur blanche à l'avant, de couleur orange sur les côtés (sur les roues) et de couleur orange sur les pédales ;
- Un avertisseur sonore (le son doit être entendu à 50 mètres au moins) ;
- Le port d'un gilet rétroréfléchissant certifié est obligatoire hors agglomération pour tout cycliste circulant la nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante.

Note : Concernant les catadioptres, nous vous avons simplement informé de la loi française en vigueur. Il n'y aura pas de contrôle sur les catadioptres de notre part avant le départ.

## **3. TRACE**

Les traces des épreuves seront communiquées aux participants par l'organisation quelques jours avant le départ, sous format GPX.

## **4. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

### **a. Avant le départ**

L'organisation donnera rendez-vous aux participants à Sweet Time (84 rue de la Cathédrale 86000 Poitiers) le 1er Juin entre 15h00-19h00 pour l'épreuve « Kek'tu bouines !? », et le 2 Juin 2023 entre 15h-19h00 pour l'épreuve "Fid'Garce", et le afin de :

- récupérer le pack participant,
- récupérer le "passeport de l'épreuve" qui servira à valider les différents points de contrôle (ou "checkpoints") tout au long de l'épreuve ainsi qu'à l'arrivée, et sur lequel figureront les "bons ravitos" donnant droit aux paniers repas d'une valeur prévue par l'organisation,
- pour les participants à la "Kek tu bouines !?" uniquement, récupérer une balise de géolocalisation (tracker GPS) **en échange d'une caution d'un montant de 230 euros devant être déposée auprès de l'Organisateur** (par chèque uniquement) \*.
- se faire communiquer les dernières recommandations pour la bonne tenue de l'épreuve.

\* *L'Association ABC Vélo Événement souscrit avec la société SOLUSTOP un contrat pour la location de balises de géolocalisation autonomes. Ces balises sont prêtées au participant pour permettre le suivi de sa progression. L'Association ne fait aucune marge sur cette location. Le participant doit prendre soin de la balise qui lui est confiée. Il devra rendre cette balise à l'issue de l'épreuve ou la faire parvenir à l'Organisateur dans les plus brefs délais en cas d'abandon.*

*L'O*

*rganisateur s'engage à rendre cette caution lorsque le participant rendra la balise en bon état de fonctionnement. En cas de perte ou détérioration de la balise, le montant de la caution sera retenu et encaissé.*

### **b. Départ et suivi du tracé**

Les horaires de départ seront confirmées par l'organisation quelques semaines avant le jour du départ.

Un contrôle du matériel obligatoire pourra être réalisé par l'organisation au départ ou à tout moment durant l'épreuve.

Après s'être élancés du point de départ, les participants doivent suivre la trace qui aura été fournie au préalable par l'organisateur (format GPX). Si un participant doit quitter la trace pour diverses raisons, il devra revenir au point où il l'a quittée pour continuer le parcours. En cas de coupe de la trace, l'organisation ne validera pas le parcours.

Chaque participant peut rouler quand il le veut et est responsable de ses pauses (à l'exception des participants de la "Fid'Garce" pour le "bivouac" détaillée au point "g.") .

Soyez responsable et gérez au mieux vos périodes de repos pour éviter accident et fatigue. La route de nuit est particulièrement dangereuse. Nous vous recommandons de vous arrêter quelques heures durant la nuit.

### **c. Autonomie**

Les participants doivent être autonomes en termes de logement, de nourriture, ainsi que dans la gestion des incidents mécaniques (crevaisons, casse de chaîne etc...) ou physiques (chutes...).

#### **Il est interdit :**

- De préméditer une quelconque assistance extérieure pour la gestion des incidents mécaniques ou physiques rencontrés durant l'épreuve ;
- D'envoyer en poste restante du matériel avant le départ. De même, il est interdit de déposer du matériel ou ravitaillement sur le parcours pour le récupérer durant l'épreuve ;
- D'utiliser ou de faire appel à des véhicules d'assistance.

#### **Il est autorisé :**

- De consommer des produits proposés sur les checkpoints (c'est conseillé même), mais également dans des magasins, des restaurants ou chez des producteurs trouvés sur votre route;
- De loger à l'hôtel, au camping, ou autre logement autre que son propre domicile;
- De faire appel à une assistance locale (personne rencontrée sur le parcours de manière non préméditée et non connue du participant).

### **d. Sécurité**

Durant l'épreuve, le port du casque est obligatoire. A la tombée de la nuit, le port d'un gilet haute visibilité, un éclairage blanc à l'avant du vélo et un éclairage rouge à l'arrière du vélo sont obligatoires.

Le participant s'engage à respecter le code de la route lors de son cheminement sur routes ouvertes à la circulation. Sur les chemins, le cycliste n'est pas prioritaire. Le participant s'engage à rester courtois en toutes circonstances.

En cas d'accident ou de blessure, le participant doit contacter les secours et avvertir la direction de l'épreuve au numéro indiqué sur votre passeport. Tout participant devant croiser un autre participant en situation de grande difficulté peut lui apporter assistance et, le cas échéant, avvertir la direction de l'épreuve.

### **e. Responsabilité**

Il est expressément indiqué que les participants aux épreuves de La Gravienne le font sous leur propre et entière responsabilité. L'Association ABC Vélo Evènement se décharge de toute responsabilité en cas d'accident, d'incidents avec des tiers, de vol ou de dégradation de matériel, etc...Durant l'épreuve, l'équipe organisatrice ne fait pas d'assistance technique et ne peut se substituer aux secours d'urgence (pompiers etc...)

Le participant s'engage à respecter les autres usagers rencontrés sur routes et chemins. Le participant s'engage à respecter les lieux qui l'accueille ainsi que les abords des routes empruntées par La Gravienne. Il est formellement interdit de jeter des ordures sur la route. Le participant pourra être tenu responsable des dégradations constatées. Le participant doit respecter l'environnement et les propriétés privées.

#### **f. Points de contrôle (checkpoints)**

La trace passe par plusieurs points de contrôle ou "checkpoints" (CP) devant être validés.

Pour valider un checkpoint, le participant doit faire tamponner son "passeport" par un bénévole ou membre de l'organisation présent. Si le passage se fait en dehors des horaires de présence du checkpoint, le participant peut quand même valider son passage en prenant une photo justifiant son passage au CP et en envoyant cette photo aux organisateurs.

Des contrôles secrets pourront être implantés sur la trace sans avis préalable.

De par la nature que nous souhaitons donner à cette aventure, les bénévoles présents sur les différents checkpoints ne seront pas habilités à porter assistance.

Ces points de contrôle seront aussi l'occasion de mettre en avant des producteurs locaux. Ce sera notamment le cas avec des points "restauration" auprès desquels les participants pourront récupérer des "paniers repas", compris dans l'inscription. L'emplacement de ces points "restauration" seront strictement sur des zones de "checkpoint" et seront communiqués pendant le briefing de l'épreuve.

#### **g. Bivouac "officiel"**

Un bivouac avec point de restauration avec produits locaux, commun aux deux épreuves, sera organisé entre le samedi 3 Juin 16h30 et le dimanche 4 Juin 8h chez un partenaire privé. Le lieu sera gardé secret jusqu'à la communication des traces. Le bivouac fera également office de point de passage obligatoire (CP). L'épreuve "Fid'Garce" sera neutralisée le samedi 3 Juin au soir, signifiant l'arrêt obligatoire des participants de cette épreuve lors de leur arrivée au CP "bivouac officiel" jusqu'au deuxième départ qui sera donné le dimanche 4 Juin dès 6h30. Une zone de couchage sera balisée et des sanitaires mis à disposition des participants. Tout participant s'engage à respecter le lieu et les commodités. Tout comportement irrespectueux envers un autre participant, un bénévole, une personne tierce ou le lieu même pourra être immédiatement retiré de l'épreuve. L'association pourra par ailleurs lui demander de quitter immédiatement le lieu du bivouac.

#### **h. Arrivée**

Le dernier point de contrôle est situé à l'arrivée, il est à valider comme les autres CPs. L'Organisateur garantit une présence à l'arrivée jusqu'au dimanche 4 Juin 2023 19h00. Au-delà de cette date, le participant pourra tout de même faire valider son arrivée au salon de thé "Sweet Time" situé au 84 Rue de la Cathédrale, 86000 Poitiers, pendant les horaires d'ouverture.

#### **i. Abandon**

Tout abandon doit être signalé à la direction de l'épreuve au plus vite.

#### **j. Exclusion**

En cas de non-respect du règlement, l'organisation se réserve le droit d'exclure le participant

de l'épreuve. Tout comportement irrespectueux envers une personne tierce ou un bénévole peut être sanctionné par un retrait immédiat de l'épreuve.

Tout participant cédant son tracker GPS ou son passeport à une tierce personne sera disqualifié. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve.

## **5. MESURES RELATIVES AU CONTEXTE SANITAIRE**

En cas de non-respect par le participant des règles sanitaires en vigueur au moment de l'épreuve, l'association se décharge de toute responsabilité.

Par ailleurs, le présent règlement est susceptible d'être modifié afin de prendre en compte et appliquer des mesures et réglementations relatives au contexte sanitaire en vigueur lors de l'épreuve (passe sanitaire, couvre-feu, ou tout autre mesure imposée par les autorités gouvernementales ou locales). Le cas échéant, ces éventuelles modifications seront portées à la connaissance des participants avant la date de l'épreuve.

*--- Fin du règlement ---*